

Appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteurs de chariots automoteurs à conducteur porté.

■ PUBLIC - PREREQUIS

- Toute personne (débutante, expérimentée, renouvellement) appelée à conduire des chariots automoteurs à conducteur porté et présentant des aptitudes médicales requises. 18 ans au minimum.

■ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- A l'issue de la formation, les participants pourront maîtriser la conduite de chariots élévateurs sur le plan théorique et pratique.

■ PEDAGOGIE

- Alternance d'apports théoriques par vidéo projection et films et de travaux pratiques de conduite de chariots.

Durée :

- Formation : 1 à 4 jours
- Test CACES : 1 jour maxi.

Document remis : Chaque stagiaire reçoit un support de cours

Validité CACES : 5 ans

PROGRAMME

Formation théorique

- Devoir et responsabilité des conducteurs de chariots
- Contexte réglementaire.
- Règles de conduite et de stationnement en sécurité.
- Technologie des chariots élévateurs :
 - Les catégories de chariots.
 - Les spécificités de mise en œuvre.
 - Les dispositifs de sécurité.
 - Les éléments du circuit hydraulique.
- Capacité de charges.
- Conditions de stabilité.
- Vérification et entretien d'usage à l'occasion de la prise et de la fin de poste.

Travaux pratiques

- Opération de prise de poste.
- Circulation à vide ou en charge.
- Prise et/ou dépose de charge au sol.
- Stockage et déstockage à tous les niveaux d'un palettier.
- Gerbage/dégerbage en pile.
- Chargement et déchargement d'un véhicule.
- Manutention de différents types de charges.
- Opération de fin de poste.

Examen

- Contrôle des connaissances et savoir faire de chaque stagiaire par testeur certifié.
- Délivrance d'un CACES si résultat favorable en application de la recommandation CNAM R 389 ou avis de délivrance d'autorisation de conduite en application de R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail.